

Monsieur Thibaut NEVE
Compagnie Chéri-Chéri a.s.b.l.
Rue Elise, 30

B – 1050 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : /
N/Réf : AVL/KD/BXL-3.1/s.346
Annexe : 1 dossier

Monsieur,

Objet : BRUXELLES. Parc de Bruxelles – zone du kiosque.
Organisation d’une manifestation culturelle – ‘Plaisirs d’été 2004’ (03-28/08/2004).

En réponse à votre lettre du 5 avril 2004, reçue le 7 avril, nous avons l’honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 21 avril 2004, et concernant l’objet susmentionné, notre Assemblée a émis un avis défavorable.

Après examen du dossier, la Commission a estimé que la représentation théâtrale ‘Yvonne, princesse de Bourgogne’ nécessitait des installations trop lourdes pour le parc. L’ensemble des dispositifs totalise 3 gradins, 4 échoppes, 12 chalets et 4 cures de jour, ce qui est considérable pour un site classé ayant la configuration du parc royal de Bruxelles. Celui-ci n’a pas été conçu pour accueillir des événements d’une telle ampleur en terme d’installations et de fréquentation (+/- 300 personnes par soirée, concentrées dans une partie restreinte du parc).

Sans nier l’intérêt d’une telle manifestation, la Commission encourage les organisateurs à rechercher un endroit plus adéquat et préconise pour le parc de Bruxelles des représentations du type théâtre forain ou en plein air qui ne nécessitent pas un nombre excessif d’installations.

Par ailleurs, la CRMS estime qu’il y a lieu de veiller à l’entretien le plus régulier possible du parc. Elle relève l’état déplorable des bancs dont elle demande à la Ville de Bruxelles de procéder à une remise en état le plus rapidement possible.

De manière générale, elle encourage également la Ville à renoncer à tout dispositif publicitaire dans le parc telles des banderoles et de tenir compte du caractère prestigieux de ce site historique.

Veillez agréer, Monsieur, l’expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

G. STEGEN
Vice-Président

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S., A.A.T.L. – D.U., Cabinet du Secrétaire d’Etat.